

ANNÉCY



académie
Grenoble
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie

À l'attention des parents d'élèves

Annecy, le - 7 MAI 2020

Réf : FC.2020.011.8171

Affaire suivie par M. PANDOLFI

Objet : réouverture progressive des écoles à compter du 14 mai 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé à l'école **Muraillon**

Du fait du confinement pour cause de COVID-19, l'école est fermée depuis le 16 mars 2020.

La réouverture aura lieu **le jeudi 14 mai 2020** pour les élèves de Grande Section, Cours Préparatoire et Cours Moyen Deuxième Année, ainsi que pour les publics prioritaires.

Les lundi 11 mai et mardi 12 mai seront consacrés à une pré-rentrée pour les enseignants et les personnels municipaux, afin de préparer dans les meilleures conditions cette rentrée.

Les élèves de GS, CP et CM2 seront accueillis par ½ groupe la moitié de la semaine. Les lundi et jeudi pour la première moitié du groupe et les mardi et vendredi pour la seconde.

La rentrée à l'école se fera à des horaires échelonnés :

- * o Les GS sont attendus à 8h20 ;
- o Les CP à 8h30 ;
- o Et les CM2 à 8h20.

La fin de journée d'école est prévue à 16h30 pour les GS, à 16h30 pour les CP et à 16h20 pour les CM2. L'accueil et la reprise des enfants se feront par la porte d'entrée communiquée par l'enseignant.

GS entrée hall maternelle, sortie porte classe de Nathalie Louvat

CM2 et CP Madame Cosson portail élémentaire avenue Jean Clerc

CP Madame Percie Du Sert, élèves prioritaires et ULIS portail rue du Muraillon (parking enseignant)

Concernant l'accueil des publics prioritaires, il se fera dans le cadre d'un accueil éducatif et de loisirs. Les enfants des parents qui se trouvent dans la situation suivante pourront être accueillis 4 jours par semaine, sous réserve des possibilités d'accueil conditionnés par le protocole sanitaire, et par ordre de priorité :

- o Enfants des personnels prioritaires (métiers médicaux, médico-sociaux et sociaux, policiers, gendarmes, agents des transports collectifs, agents d'astreinte des services publics) ;
- o Enfants des personnels enseignants, scolaires et périscolaires ;
- o Enfants en fragilité scolaire ou sociale ;
- o Enfants en situation de handicap ;
- o Enfants de familles monoparentales ou de 2 parents qui reprennent le travail et ne peuvent pas télé-travailler ;
- o Enfants des familles ci-dessus, frère ou sœur d'un enfant accueilli en classe de GS, CP ou CM2.

... / ...

Cet accueil éducatif et de loisirs sera encadré par du personnel municipal. Il sera ouvert de 8h30 à 18h30 si nécessaire. L'accueil et la reprise des enfants se feront par la porte d'entrée habituelle

Enfin, les accueils périscolaires se dérouleront de la manière suivante :

- L'accueil périscolaire du matin sera fermé, dans un premier temps ;
- La restauration scolaire sera proposée ;
- L'accueil du soir se déroulera de 16h30 à 18h30.

Ces prestations périscolaires sont payantes et nécessitent une réservation de la part de la famille.

Toutes les mesures nécessaires à un accueil sécurisé de votre enfant sont mises en œuvre avec un entretien et une désinfection des locaux, conformes au protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse : des groupes d'enfants de 10 élèves maximum en maternelle et 15 élèves maximum en élémentaire, groupes qui ne se mélangeront pas durant la journée d'école et le temps périscolaire pour éviter les contagions, et des flux du personnel et des élèves qui ont été révisés pour éviter les croisements.

L'actualité de l'épidémie de COVID-19 impliquant une adaptation constante des services, cette organisation sera mise en œuvre à compter du 14 mai et jusqu'au 30 mai 2020. L'ouverture de l'école aux autres classes d'âge est prévue ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation locale et des directives nationales. Vous serez tenus informés de ses modalités.

Souhaitant un bon retour à l'école de votre enfant,

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations,

et cordialement,

Le Maire

Le Maire-adjoint
à la vie scolaire

L'élu en charge
du scolaire de la
commune déléguée

Le directeur d'école

Jean-Luc RIGAUT

Nora SEGAUD LABIDI

Marc BESSON

José WALLOIS